

Mode de participation à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'UIB prévue le 16 avril 2021

Renseignement

• Avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les actionnaires enregistrés et authentifiés peuvent adresser leurs questions par e-mail à l'adresse suivante jusqu'à trois jours avant la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, à savoir le 13 avril 2021 : actionnaires@uib.com.tn. Les questions en lien avec les projets de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire et ayant une incidence sur la décision de vote donneront lieu à une réponse de la part de l'UIB par retour d'email avant la date limite de réception des bulletins de vote soit le 15 avril 2021.

• Pendant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les actionnaires enregistrés et authentifiés, pourront poser des questions séance tenante, le vendredi 16 avril 2021, lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'UIB, et ce par écrit sur la plateforme dédiée.

Les questions et remarques transmises par les actionnaires seront soumises, pour discussion et/ou réponse, en temps réel au Président de l'Assemblée.

Le vote

Il est mis à la disposition des actionnaires un « formulaire unique de vote par correspondance » téléchargeable via la plateforme de l'UIB. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Le vote par correspondance doit être adressé à l'UIB par écrit recommandé avec accusé de réception. Il ne sera tenu compte que des votes reçus par l'UIB avant l'expiration du jour précédent les réunions de l'Assemblée Générale Ordinaire, soit le jeudi 15 avril 2021.

Il est impératif que la banque dispose de l'original du bulletin de vote par correspondance. L'actionnaire ayant voté est réputé présent et entre dans le calcul du quorum.

Les actionnaires peuvent, également, donner procuration au Président du Conseil d'administration de l'UIB en vue de les représenter à la susdite Assemblée et ce, via un mandat téléchargeable sur le site de l'UIB.

Afin de respecter les mesures de distanciation sociale, les actionnaires qui participent – à l'Assemblée - en ligne via la plateforme sont invités à voter exclusivement, via le vote par correspondance ou à donner pouvoir au Président de l'Assemblée.

Participation

Dès l'accomplissent des formalités d'enregistrement sur le site de l'UIB, les actionnaires recevront un lien de connexion et leur code d'accès pour assister à la réunion en direct à distance. Ce lien sera transmis à nouveau par mail aux actionnaires, pour rappel, quelques minutes avant le démarrage de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Informations pratiques :

- Lien d'inscription : <http://www.uib.com.tn/index.php/nous-connaitre/espace-actionnaires>
- Pour toute réclamation relative à l'enregistrement et à l'authentification des actionnaires sur la plateforme, nous remercions les actionnaires d'adresser leurs emails à l'adresse suivante : actionnaires@uib.com.tn

Dates à retenir :

- Ouverture des inscriptions pour les actionnaires : **22 mars 2021**
- Mise en ligne des documents sur le site et réception des questions : **1er avril 2021**
- Date limite de réception des pouvoirs : **11 avril 2021**
- Date limite d'inscription sur le site : **13 avril 2021**
- Fin de réception des bulletins de vote : **15 avril 2021**
- Date et heure de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire 2021 : **16 avril 2021 à partir de 10 heures**